



RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif (BP) prévoit les recettes et les dépenses de la collectivité au titre de l'année. Le BP 2024 reprend les résultats de l'exercice précédent, tels qu'ils figurent au Compte Administratif (CA).

La maquette BP 2024, préalablement envoyée aux membres de l'Assemblée Délibérante, est accompagnée d'un rapport de présentation. En effet, l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit désormais qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires, voté le 21 février 2024, a précisé les hypothèses d'évolution retenues pour élaborer le BP 2024, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarifications, de subventions, intégrant les évolutions des relations financières avec la Métropole Aix-Marseille-Provence. Il retrace aussi la gestion de la dette, des ressources humaines et les principales opérations d'investissement.

Le budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement, chacune doit-être votée en équilibre ou en suréquilibre.

Le BP 2024 se présente de la façon suivante :

Section de fonctionnement	Recettes	Dépenses	Excédent
Section de fonctionnement	13 655 625,82 €	12 845 625,82 €	810 000,00 €
Section d'investissement	6 083 428,48 €	6 083 428,48 €	0,00 €
TOTAL BUDGET	19 739 054,30 €	18 929 054,30 €	810 000,00 €

La section de fonctionnement est votée en suréquilibre avec un excédent prévisionnel de 810 000€.

Quant à la section d'investissement, elle est présentée en équilibre.

Le budget 2024 s'élève à 19 739 054,30€ en recette et 18 929 054,30€ en dépense.

Le budget primitif 2024 intègre les résultats antérieurs tels que présentés dans le rapport du Compte Administratif 2023, soit 900 718€ en dépense d'investissement (chapitre 001), 1 241 770€ en recette d'investissement (compte 1068) et 2 036 806€ en recette de fonctionnement (chapitre 002).

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est de 13 655 626€ en recettes et de 12 845 626€ en dépenses. Elle affiche un excédent prévisionnel de 810 000€, permettant de couvrir de manière anticipée les dépenses prévisionnelles de remboursement du capital de la dette pour l'exercice 2024.

Pour mémoire, le Budget Primitif 2023 affichait un excédent prévisionnel de fonctionnement de 815 000€.

A. Les prévisions de dépenses

Les dépenses totales réelles sont prévues à 10 751 478€ auxquelles il convient d'ajouter 1 527 150€ de virement à la section d'investissement et 566 998€ d'opérations de transfert entre section.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 2,5% par rapport au budget 2023 (BP + Décisions Modificatives).

Dépenses de fonctionnement	Budget 2023	BP 2024	Evolution
011 - Charges à caractère général	4 354 304 €	4 190 898 €	-3,8%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 139 500 €	5 346 208 €	4,0%
014 - Atténuations de produits	150 300 €	392 000 €	160,8%
65 - Autres charges de gestion courante	473 910 €	486 663 €	2,7%
Dépenses de gestion courante	10 118 014 €	10 415 769 €	2,9%
66 - Charges financières	357 744 €	322 509 €	-9,8%
67 - Charges exceptionnelles	12 000 €	10 000 €	-16,7%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	4 000 €	3 200 €	-20,0%
Dépenses réelles de fonctionnement	10 491 758 €	10 751 478 €	2,5%
023 - Virement à la section d'investissement	1 551 626 €	1 527 150 €	-1,58%
042 - Opération de transfert entre sections	405 280 €	566 998 €	39,9%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 448 663 €	12 845 626 €	3,2%

1. Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Le chapitre 012 est de 5 346 208€. Il prévoit une augmentation de 4,0% par rapport au total des crédits ouverts en 2023 de 5 139 500€.

Cette prévision est liée d'une part au Glissement Technicité Vieillesse (GVT), aux hausses de salaires décidées par l'Etat (sans dispositif compensatoire) et d'autre part au recrutement d'un agent de Police Municipale et du maintien du dispositif « Petits piétons ».

2. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Le Budget Primitif 2023 était de 4 270 491€ avec une réalisation de 3 916 137€.
Le budget prévisionnel de l'année 2024 est proposé à 4 190 898€ soit une diminution de 1,9% par rapport au BP 2023 et de 3,8% par rapport à l'ensemble des crédits ouverts (BP+DM).

3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les prévisions de ce chapitre s'élèvent à 486 663€, soit une augmentation de 2,7% par rapport aux crédits votés en 2023.

Les subventions aux associations sont dynamiques avec un total de 180 540€ contre 164 350€ au budget 2023, soit une augmentation de 16 190€. Une analyse fine est réalisée sur chacune des demandes faites par les associations. Notons que la Commune aide également les associations d'autres manières (prêt de salles, de matériels, de véhicules ...) afin de maintenir la dynamique locale.

Aussi, le BP 2024 prévoit une subvention de 70 000€ au budget de la Caisse des Ecoles et une subvention de 6 000€ au budget du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS). Ces subventions permettent à ces établissements publics d'équilibrer leurs Budgets Primitifs 2024.

4. Les atténuations de produits (chapitre 014)

Ce chapitre prévoit des dépenses à hauteur de 392 000€ comprenant la pénalité pour carence en logements sociaux, dite pénalité SRU, pour 352 000€ et le Fonds de Péréquation InterCommunal (FPIC) pour 40 000€.

5. Les autres charges

Les charges financières (chapitre 66), bien qu'elles soient en constante diminution, restent relativement élevées avec un montant prévisionnel de 322 509€.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 10 000€.

Une dotation aux provisions et dépréciations (chapitre 68) de 3 200€ est constituée.

6. Les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement

Il s'agit des opérations de transfert entre sections (chapitre 042) qui comptabilisent les amortissements des biens acquis antérieurement, sur la section d'investissement. Elles s'élèveraient à 566 998 € pour 2024.

B. Les prévisions de recettes

Les recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 13 655 626€ soit une progression de 5,7% par rapport au Budget Prévisionnel 2023, avec un résultat reporté de 2 036 806€ (chapitre 002) et des recettes réelles de 11 520 283€.

Recettes de fonctionnement	Budget 2023	BP 2024	Evolution
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	263 631 €	272 031 €	3,1%
73 - Impôts et taxes	3 424 602 €	3 460 215 €	1,0%
731 - Fiscalité locale	6 372 628 €	6 584 435 €	3,2%
74 - Dotations, subventions et participations	894 855 €	907 411 €	1,4%
75 - Autres produits de gestion courante	206 050 €	248 800 €	17,2%
013 - Atténuation de charges	48 000 €	40 000 €	-20,0%
Recettes de gestion courante	11 209 766 €	11 512 892 €	2,6%
76 - Produits financiers	4 851 €	5 391 €	10,0%
77 - Produits exceptionnels	12 650 €	2 000 €	-532,5%
Recettes réelles	11 227 267 €	11 520 283 €	2,5%
042 - Opération de transfert entre sections	76 649 €	98 537 €	22,2%
002 - Résultat reporté	2 064 748 €	2 036 806 €	-7%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 368 644 €	13 655 626 €	2,1%

Par rapport au BP 2023, les prévisions de recettes de gestion courante progressent de 6,6%.

1. Les impôts et taxes perçus (chapitres 73 et 731)

Les prévisions de recettes liées aux impôts et taxes (chapitre 73) s'élèvent à 3 460 215€, soit une augmentation de 1,0% en comparaison avec les crédits votés en 2023. Ce chapitre concerne essentiellement l'Attribution de Compensation (AC) versée par la Métropole et qui reste stable à 3 188 087€.

Les recettes prévisionnelles liées à la fiscalité locale (chapitre 731) s'élèvent à 6 584 435€, soit une progression de 9,8% par rapport au BP 2023.

Pour 2024, les taux communaux des impôts directs locaux ne seront pas modifiés. Les taux sont les suivants :

- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est à 18,16%,
- La taxe foncière sur les propriétés bâties est à 41,49%,
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties est à 41,56%.

Les bases fiscales devraient progresser de 4,8% représentant l'inflation constatée en France en 2023. Il s'agit d'un mécanisme légal et automatique dont la commune n'a pas la maîtrise.

Les recettes prévisionnelles relatives à la taxe foncière sur les propriétés bâties devraient progresser et s'élever à 5 707 730€.

Pour l'heure, cette donnée reste estimative car les notifications des bases de calculs ne nous parviendront qu'à la fin du premier trimestre 2024, via l'état n°1259. Les réajustements nécessaires feront l'objet d'une prochaine Décision Modificative au Budget.

2. Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Les recettes prévues au chapitre 74 s'élèvent à 907 411€ et progressent de 5,3% par rapport au BP 2023.

Pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), l'estimation prudente de 675 000€ prend en compte une réduction de 4% par rapport à 2023.

3. Les autres recettes de fonctionnement

Les produits des services, du domaine et les autres produits de gestion courante (chapitre 70) sont prévus à 272 031€ soit une dynamique de 18,2% par rapport au BP 2023.

Quant aux autres produits de gestion courante (chapitre 75), ils devraient atteindre 248 800€. Les revenus des immeubles pour 2024 comptabilisés au compte 752, devraient connaître une belle dynamique et atteindre 200 000€, contre 153 000€ au BP 2023.

4. Les recettes d'ordre de la section de fonctionnement

Il s'agit des opérations de transfert entre sections (chapitre 042) qui comptabilisent les amortissements des subventions perçues relatives à des biens acquis sur la section d'investissement. Elles s'élèveraient à 98 537€ pour 2024.

C. L'autofinancement de la section de fonctionnement

Avec la prise en charge de l'excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002), le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement s'élève à 2 337 150€. Une partie de ce résultat est transférée vers la section d'investissement dans le but de couvrir le déficit de cette section.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 6 083 428€. Ce montant prend en compte le solde créditeur de la section d'investissement 2023 (chapitre 001) de 900 718€ et les Restes A Réaliser (RAR) 2023 dont le solde négatif est de -341 052€.

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement relatives à l'exercice 2024 devraient s'élever à 4 512 231€.

Dépenses d'investissement	Budget 2023	BP 2024	RAR 2023	Evolution
204 - Subventions d'équipement versées	88 800 €	0 €	0 €	-100,0%
Opérations d'équipement (Chapitres 20+21+23)	3 959 014 €	3 595 556€	670 480 €	7,8%
16 - Emprunts et dettes assimilées	810 392 €	805 440 €	0 €	-0,6%
45 - Opérations pour compte de tiers	15 439 €	0 €	0 €	-100,0%
Dépenses réelles	4 873 645 €	4 400 996 €	670 480 €	4,1%
040 - Opération de transfert entre sections	76 649 €	98 537 €	0 €	28,6%
041 - Opérations patrimoniales	0 €	12 698 €	0 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 950 294 €	4 512 231 €	670 480 €	4,7%
001 - Solde d'exécution négatif reporté	1 079 659 €	900 718 €		-16,6%

Les dépenses réelles d'investissement prévisionnelles s'élèvent à 4 400 996€, auxquelles s'ajoutent 670 480€ de Restes A Réaliser de l'exercice 2023. Il s'agit de dépenses engagées en 2023 mais non réalisées sur l'exercice 2023.

1. Les dépenses d'équipement prévues

Les prévisions de dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) s'élèvent à 4 266 036€ et correspondent principalement aux dépenses suivantes :

- 1- Des travaux de voiries et de sécurisation dans le centre-ville et hors agglomération pour environ 926 000€,
- 2- La création d'un Pumptrack estimée à 246 000€,
- 3- Des travaux dans les deux groupes scolaires à hauteur de 243 000€,
- 4- La mise en place du plan mobilité budgétée à 222 000€, dont 177 095€ de crédits nouveaux,
- 5- La finalisation des travaux de la Place Caire pour 208 000€, dont 158 542€ de RAR,
- 6- L'achat d'une balayeuse à 145 000€,
- 7- La modernisation de l'éclairage public estimée à 234 000€ dont 127 000€ de crédits inscrits au BP 2024,
- 8- Les travaux dans le dispositif « Provence Verte » estimés à 136 000€,
- 9- Les travaux prévus à la Maison pour Tous de 108 000€.
- 10- La création d'un atelier partagé pour un montant approximatif de 115 000€,
- 11- La réhabilitation du parc des quatre-tours à hauteur de 81 444€.

Il est à noter que la majorité des investissements inscrits au BP font l'objet d'une aide financière, provenant principalement du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

2. Les emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital sera pour 2024 de 797 940€. Auquel s'ajoute le paiement d'une rente viagère pour 7 000€ et d'éventuelles restitutions de caution pour 500€. La somme de 805 440€ sera couverte par des ressources communales propres. L'excédent de fonctionnement affiché à ce BP24 de 810 000€ permet de s'assurer de cette couverture en 2024.

B. Les prévisions de recettes d'investissement

Les investissements sont possibles grâce aux excédents de fonctionnement et aux recettes d'investissement.

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 3 647 155€ auxquelles il faut ajouter 329 428€ de Restes A Réaliser 2023 (RAR), pour atteindre 3 976 583€.

Recettes d'investissement	Budget 2023	BP 2024	RAR 2023	Evolution
10 - Dotations, fonds divers et réserves	570 000 €	316 000 €	0 €	-44,6%
13 - Subventions d'investissement	1 649 628 €	1 657 483 €	329 428 €	20,4%
16 - Emprunts et dettes assimilées	50 €	50 €	0 €	0,0%
27 - Autres immobilisations financières	8 541 €	10 413 €	0 €	21,9%
45 - Opération pour compte de tiers	15 439 €	15 439 €	0 €	0,0%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	1 082 900 €	406 000 €	0 €	-62,5%
Recettes réelles (hors 1068)	3 326 558 €	3 647 155 €	329 428 €	19,5%
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	746 489 €	1 241 770 €		66,3%
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 551 626 €	1 527 150 €		0,1%
040 - Opération de transfert entre sections	405 280 €	566 998 €		39,9%
041 - Opérations patrimoniales	0 €	12 698 €		
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 551 626 €	1 552 805 €		0,1%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 029 953 €	5 754 000 €	329 428 €	0,9%

Les recettes principales sont :

- ✓ Les subventions prévisionnelles (chapitre 13), sont de 1 657 483€ auxquelles il convient d'ajouter les 329 428€ de RAR 2023.
- ✓ Le produit des cessions de biens immobiliers (chapitre 024) prévu sur l'exercice 2024 s'élève à 406 000€ et correspond à la cession de l'immeuble place Féraud telle que délibéré au Conseil Municipal du 20 novembre 2023.
- ✓ Le FCTVA devrait s'élever à environ 266 000€.
- ✓ La taxe d'aménagement est prévue pour un montant de 50 000€, comme en 2023.

Afin d'assurer son équilibre, la section d'investissement bénéficie d'un virement de la section de fonctionnement de 1 527 150€ qui lui permet d'afficher un équilibre entre les dépenses et les recettes.